

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre à 11 heures 45, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie D'EPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, Maire.

Etaient Présents: Mesdames et Messieurs : VILLEY, LEGAY, FRANCOIS, LUSIAUX, CARON, COIGNARD C, COIGNARD A., FAYEULLE, PLAZIAT, REBUT, HUMBERT

Absents excusés : Mesdames et Messieurs DETUNE, MORIN, RIVOUAL, DUTILLEUL, LAVIGNE

Secrétaire : Monsieur COIGNARD

## DM N°8 – Charges du Personnel

Madame le Maire ouvre la séance en informant le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour le chapitre charges du personnel. Après délibération, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

### Subvention DETR Installation de bornes à incendie

Considérant la nécessité d'implanter de nouvelles bornes à incendie sur le territoire de la commune, Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de procéder au dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR pour 2023 selon le plan de financement présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR 2023 selon le plan de financement approuvé.

## Questions diverses

Le conseil municipal échange sur le départ en retraite de Dominique DULONG et son remplacement. Au regard du manque d'effectif de pompiers à la caserne, Madame le Maire souhaiterait embaucher un pompier volontaire. Madame FAYEULLE évoque la possibilité de la création d'une convention entre le SDIS et la commune.

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une réunion prévue ce jeudi à la cantine à laquelle sont conviés les représentants des parents d'élèves ainsi que le personnel de la cantine.

Madame COIGNARD fait part aux conseillers municipaux du changement de nom de l'UCIA qui devient « les Epagnols en fête ». Madame FAYEULLE évoque l'organisation du TELETHON et ses bénéficiaires ; la marche d'ouverture a rapporté 160 € et la tombola environ 400 €. Le prochain événement à lieu ce week-end ; avec un marché de Noël, un spectacle de magie, un stand de maquillage, etc.

Après un tour de table l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h25.